

CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B. (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP). *Total: 58.*

Ont voté en faveur de la proposition de M. Thomet (renvoyer l'objet au Conseil d'Etat):

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 14.*

Se sont abstenus:

de Roche (LA, ACG/MLB), Raemy (LA, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP). *Total: 3.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

Mandat MA4013.09 Raoul Girard/Pierre Mauron/Xavier Ganioz/Valérie Piller/René Thomet/Ursula Krattinger/Guy-Noël Jelk/Nicolas Rime/Nicolas Repond/François Roubaty
(abaissements des primes d'assurance-maladie et pouvoir d'achat)¹

Retrait

Thomet René (PS/SP, SC). Les primes d'assurance maladie sont l'une des principales préoccupations de la population. Leur hausse importante, fruit du fiasco du système de concurrence qu'on nous avait tant vanté mais qui n'a jamais fonctionné, touche de façon brutale les personnes de condition modeste de la classe moyenne et plus particulièrement les familles, réduisant de manière importante et dramatique parfois leur pouvoir d'achat. Notre mandat voulait assurer une aide de l'Etat pour ces catégories de la population lourdement touchée. Comme le Conseil d'Etat a utilisé au maximum les disponibilités budgétaires en matière de réduction de primes pour 2010 et qu'il s'engage à étudier comment il pourrait mettre à disposition de la population fribourgeoise les éventuels moyens supplémentaires dégagés par la Confédération, nous retirons notre mandat.

– Ce mandat est retiré par ses auteurs. L'objet est ainsi liquidé.

Mandat MA4015.09 Gilbert Cardinaux/Michel Losey/Charly Brönnimann/Claire Peiry-Kolly/Michel Zadory/Ueli Johner-Etter/Joe Genoud/Roger Schuwey/Daniel Gander/Stéphane Peiry
(subventions cantonales pour l'assurance-maladie)²

Retrait

Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE). Un des objectifs de la LAMAL est que le 33% de la population bénéficie d'une aide à l'assurance maladie. Sur Fribourg, on s'en éloignait ces dernières années, descendant même jusqu'à 29%. Ce mandat a permis de rétablir le principe de la part souhaitée, soit 32% dans le budget 2010. Le fait d'avoir déposé ce mandat avant les discussions sur le budget a permis à M^{me} la Commissaire de défendre ce principe et de l'intégrer, ceci également dans les années à venir. Compte tenu de ce résultat, au nom des mandataires, je retire ce mandat, le but ayant été presque atteint.

– Ce mandat est retiré par ses auteurs. L'objet est ainsi liquidé.

Postulat P2018.07 Christine Bulliard/Jean-François Steiert
(réduire la charge des primes de l'assurance-maladie obligatoire pour les familles)³

Prise en considération

Bulliard Christine (PDC/CVP, SE). J'aimerais remercier le Conseil d'Etat pour son entrée en matière sur notre proposition d'abaissement de primes cantonales supplémentaires, tout en me permettant un léger regret sur le fait de ne pas pouvoir disposer d'ores et déjà de montants supplémentaires pour soulager les assurés les plus touchés par les hausses de primes extraordinaires qui les frapperont dès le début 2010. Il en va non seulement de la dimension sociale pour les assurés concernés, mais aussi des conséquences économiques au moment où la population fribourgeoise verra sa charge annuelle pour l'assurance obligatoire augmentée de plusieurs dizaines de millions de francs, un montant qui échappera pour une part importante à la consommation intérieure et donc à l'économie de notre canton.

Nous avons pris note que dans les démarches permettant de décharger les assurés de manière plus efficace, le Conseil d'Etat envisage d'autres modalités que celles consistant à exempter entièrement ou partiellement les enfants et les jeunes assurés. Je peux parfaitement suivre ces réflexions dans la mesure où elles ne contreviennent pas à l'objectif d'utiliser les ressources cantonales supplémentaires pour lesquelles la charge

¹ Déposé et développé le 7 mai 2009, *BGC* p. 796; réponse du Conseil d'Etat le 27 octobre 2009, *BGC* p. 2676.

² Déposé et développé le 16 juin 2009, *BGC* p. 1159; réponse du Conseil d'Etat le 27 octobre 2009, *BGC* p. 2677.

³ Déposé et développé le 11 mai 2007, *BGC* p. 621s.; réponse du Conseil d'Etat le 27 octobre 2009, *BGC* p. 2679.

de prime est la plus importante par rapport au revenu disponible. En postulant une solution cantonale, qui pourrait être basée sur une charge maximale de 8% du revenu fiscal pour les primes de l'assurance maladie obligatoire d'un ménage, le Conseil d'Etat pourrait par ailleurs donner un signal intéressant aux responsables politiques de différentes sensibilités qui prônent une telle solution au niveau fédéral. Pour terminer, j'espère que le Conseil d'Etat pourra avancer rapidement dans ces travaux de mise en œuvre et permettre ainsi à la fois un geste important, un renforcement de l'attractivité du canton pour les familles et un léger soulagement pour les budgets sociaux actuellement très chargés de nombreuses communes fribourgeoises. Je vous remercie de soutenir ce postulat.

Buchmann Michel (PDC/CVP, GL). J'interviens au nom du groupe démocrate-chrétien, qui soutient unanimement ce postulat visant à alléger la charge des familles. De la réponse détaillée donnée par le Conseil d'Etat, le groupe démocrate-chrétien veut mettre en évidence les éléments suivants. D'abord rappeler qu'il ne s'agit pas d'une aide, mais d'une subvention due aux familles suite à la décision fédérale de transférer sa participation financière aux coûts des caisses maladie vers les payeurs de primes. Nous estimons normal que l'Etat fasse un effort pour identifier les ayants droit, ce qui fut fait cette année par la mise en place d'une nouvelle plateforme informatique – avec quelque difficulté. Le groupe démocrate-chrétien profite de l'occasion pour demander à M^{me} la Commissaire du gouvernement un état des lieux dans ce domaine à la fin 2009.

Ensuite, le groupe démocrate-chrétien se réjouit que le Conseil d'Etat veuille d'ores et déjà fixer des buts à sa politique de subventionnement autour des objectifs déclarés au niveau fédéral, soit une charge de 8% maximum sur le revenu imposable pour un tiers des familles bénéficiaires. A Fribourg, on a remarqué dans le rapport que ces buts n'étaient pas encore atteints. Le groupe démocrate-chrétien demande au Conseil d'Etat de communiquer annuellement plus fortement sur ce sujet afin de faire connaître la charge réelle que représentent les primes maladie pour les différentes catégories de citoyens fribourgeois. On parle toujours en effet de primes moyennes cantonales. Cependant, comme cette prime est subventionnée pour un tiers de la population, la prime moyenne n'est pas un indicateur suffisamment précis de la charge qu'elle représente pour les familles. Le groupe démocrate-chrétien demande donc des données plus précises donnant une image plus juste de l'impact de ces primes sur le budget des familles. Avec ces remarques, le groupe démocrate-chrétien vous propose de soutenir ce postulat.

Peiry-Kolly Claire (UDC/SVP, SC). Notre groupe va bien évidemment soutenir ce postulat. Permettez-nous tout de même une petite remarque. En effet, précédant la discussion sur ce postulat, nous avons eu à l'ordre du jour deux mandats allant dans le même sens. Les réponses et conclusions du Conseil d'Etat étaient similaires, à savoir que pour l'un des mandats est rempli et que l'autre est pratiquement rempli... Antérieurement, des

questions ont été déposées, lesquelles, je le concède, traitaient essentiellement du retard dans les dossiers de décision et de versement des subsides pour la réduction des primes à l'assurance maladie. Le sujet reste malgré tout le même. Aujourd'hui, dans sa réponse, le Conseil d'Etat relève dans les trois instruments parlementaires le changement de la plate-forme informatique qui datait de 1983. Désormais, grâce au nouveau système, la caisse de compensation a considérablement amélioré ses capacités d'information. Ceci étant, le postulat Bulliard-Steiert date du 11 mai 2007. Il aurait été utile de pouvoir prendre connaissance d'une réponse faisant office de rapport. Réduire la charge des primes de l'assurance maladie obligatoire pour les familles est effectivement un thème qui réapparaît régulièrement, voire à chaque augmentation des primes. Néanmoins, notre groupe soutiendra la prise en considération de ce postulat, tout en souhaitant le rapport y relatif dans un délai convenable.

Thomet René (PS/SP, SC). Si la plupart des arguments que nous avons développés dans le mandat que nous avons retiré tout à l'heure se retrouvent dans le postulat qui est développé ici, on constate que de plus en plus de milieux plaident pour le changement d'un système qui a atteint ses limites. Un changement prendra cependant du temps et le montant des primes continuera d'augmenter. Les subventions des pouvoirs publics seront en conséquence toujours nécessaires pour éviter une importante perte du pouvoir d'achat dans la classe moyenne et plus particulièrement chez les familles. En conséquence, le postulat de notre collègue Christine Bulliard, développé avec notre ancien collègue Jean-François Steiert, revêt une importance primordiale pour que le Conseil d'Etat soit investi de la mission de proposer des solutions visant à alléger la charge des familles, les primes des enfants et des jeunes lourdement touchés par les dernières hausses, nécessitant des aides, voire une reprise entière pour les enfants et les jeunes en formation. La situation que nous décrit le Conseil d'Etat dans sa réponse au postulat, à savoir que la charge moyenne restante dans le canton est d'environ 9% du revenu disponible et que le pourcentage des bénéficiaires a régressé à 29,3% en 2008, justifie une étude approfondie des buts à atteindre et surtout des mesures à prendre, sans oublier de tenir compte des retombées financières positives de la démarche proposée par les postulants. En conséquence, le groupe socialiste soutient ce postulat et vous invite à en faire de même.

Aeby-Egger Nicole (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche relève surtout que ce postulat a été déposé le 11 mai 2007. Le Conseil d'Etat a normalement cinq mois pour donner une réponse. La réponse est arrivée maintenant avec plus de deux ans de retard, soit 26 mois exactement. Bien entendu, à l'unanimité, le groupe Alliance centre gauche soutient ce postulat tout en déplorant le retard donné à ce dossier. Pour chaque famille qui trime, chaque mois est important. On espère que le rapport sera rédigé dans les plus brefs délais, même si le retard ne pourra pas être rattrapé, et que les mesures seront prises rapidement.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Après réflexion sur le contenu de ce postulat Bulliard-Steiert et la réponse donnée par le Conseil d'Etat, le groupe libéral-radical affiche un certain scepticisme quant au mandat donné par le Conseil d'Etat à la Direction, lui demandant de fournir un rapport sur les buts sociaux à atteindre en matière de réduction des primes d'assurance maladie. Sachant que les ayants droit sont déjà clairement définis, ce rapport risque fort de ne rien révéler de nouveau sur la façon de réduire les primes de l'assurance maladie, sinon d'adapter les montants des seuils donnant droit à l'aide. Les réponses du Conseil d'Etat peuvent d'ailleurs faire office de rapport. Partant de ce constat, une faible majorité du groupe libéral-radical soutiendra ce postulat.

Binz Joseph (UDC/SVP, SE). Betreffend dem Postulat «Senkung der Prämienlast der Familien in der obligatorischen Krankenversicherung» frage ich mich, ob die Postulantin, der Postulant das Merkblatt betreffend der Verbilligung der Krankenkassen kennen. Da ist schon eine Abstufung für Familien bis zu sechs Kindern vorgesehen. Ich nehme also an, dass Familien mit sechs unterhaltspflichtigen Kindern bis zu einem Einkommen von 121 000 Franken Anrecht auf Verbilligung dieser Krankenkasse haben. Das geht schon in diese Richtung.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie tous les rapporteurs qui ont accepté ce postulat. Par rapport au regret de M^{me} la Députée Bulliard de ne pas disposer de montants supplémentaires, j'aimerais tout de même rappeler que dans le cadre du budget 2010, il s'agit de 22 millions supplémentaires qui ont été octroyés pour compenser intégralement l'augmentation des primes dans le cadre des bénéficiaires des réductions de primes. Dans l'analyse que nous sommes déjà en train de mener pour définir ces buts sociaux, plusieurs questions se posent. Est-ce que l'on veut réduire les primes de manière importante mais pour un nombre restreint de personnes? Ou, à l'opposé, opter pour une répartition plus large des réductions, mais en accordant des subsides moins importants? Faut-il exonérer l'ensemble des enfants ou est-ce qu'il faut un compromis entre les deux extrêmes? Faut-il fixer un objectif en ce qui concerne la charge moyenne ou maximale des primes dans les budgets de familles, 8% ou 9%? Nous sommes en train d'analyser ces différentes options. Nous faisons des simulations actuellement avec l'aide du Service de la statistique pour des prévisions démographiques. Nous allons vous présenter un rapport d'ici juin 2010 pour qu'il puisse y avoir un débat politique sur les buts sociaux à fixer dans le cadre des primes maladie. Il est vrai que la réponse a quelque peu tardé pour différentes raisons. J'aimerais rappeler que depuis 2006, tous les enfants jusqu'à 18 ans qui bénéficient déjà de subsides ont un subside de 50%, pour ceux qui ont des taux inférieurs, c'est-à-dire à 23% ou 40%. Pour ceux qui ont des taux supérieurs, c'est le taux supérieur qui est accordé. Il y a déjà déjà un effort important qui est fait pour l'ensemble des enfants. M. Buchmann a parfaitement raison lorsqu'il dit que ce n'est pas une

aide, mais une subvention. C'est ainsi que les subsides de caisses maladie avaient été introduits lors de l'acceptation de la LAMAL.

En ce qui concerne l'état des lieux, vous avez été informés des différents problèmes que nous avons rencontrés avec la plateforme informatique. Au début juillet 2009, toutes les demandes 2008 avaient été traitées, à l'exception de quelques dossiers pour lesquels nous attendions des réponses, sur lesquels nous étions en discussion avec les bénéficiaires pour obtenir des documents ou alors parce que nous sommes face à des recours que nous devons traiter. Sur la grande partie, l'ensemble des décisions ont été rendues. Sur les demandes 2009, nous avons reçu 15'000 demandes supplémentaires lors de l'information que nous avons pu effectuer avec la nouvelle plateforme. Sur ces 15'000 demandes supplémentaires, aujourd'hui, il nous reste environ 1'000 décisions à rendre. Nous recevons entre 20 et 30 nouvelles demandes par jour. Nous estimons que la situation est parfaitement contrôlée. Nous avons rendu 37'319 décisions sur les demandes, plus 8'000 décisions de prestations complémentaires pour cette année. Si je prends les chiffres, en 2008, nous avons rendu 32'541 décisions. Il y a une augmentation d'environ 5'000 décisions supplémentaires qui ont été effectuées en 2009. Tous les collaborateurs et collaboratrices de ce service travaillent d'arrache-pied pour être à jour dans ce domaine.

En ce qui concerne le fait de communiquer plus intensément, nous le faisons chaque année lorsque nous annonçons les nouvelles réductions. Nous regarderons dans quelle mesure nous pouvons d'avantage communiquer encore.

Pour ce qui est du retard, je m'engage à présenter un rapport d'ici juin 2010.

Par rapport au scepticisme du groupe libéral-radical, nous voulons fixer des buts sociaux. Aujourd'hui, nous avons des critères, des revenus déterminants, mais ils n'ont pas vraiment ces buts sociaux. Nous aimerions avoir la discussion politique au Grand Conseil sur les buts sociaux que ce Grand Conseil souhaite mettre en place pour les subsides de caisses maladie.

Avec ces remarques, je vous invite à accepter ce postulat.

– Au vote, ce postulat est pris en considération par 77 voix contre 4. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Carinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP),

Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 77.*

Ont voté non:

Binz (SE, UDC/SVP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Piller A. (SE, UDC/SVP). *Total: 4.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Elections

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Sept membres de la délégation fribourgeoise auprès de la Commission interparlementaire chargée du contrôle de l'application de la convention scolaire romande

Bulletins distribués: 89; rentrés: 89; blancs 0; nul: 0; valables: 89; majorité absolue: 45.

Sont élu-e-s: *M. Fritz Glauser*, par 81 voix, *M^{me} Katharina Thalmann-Bolz*, par 81 voix, *M. André Ackermann*, par 80 voix, *M. Daniel de Roche*, par 78 voix, *M^{me} Gabrielle Bourguet*, par 76 voix, *M^{me} Andrea Bur-*

gener Woeffray, par 76 voix, et *M. Bernard Aebischer*, par 61 voix.

Il y a 5 voix éparses.

Un membre de la Commission des grâces du Grand Conseil

Bulletins distribués: 75; rentrés: 69; blancs: 3; nul: 0; valables: 66; majorité absolue: 34.

Est élue *M^{me} Valérie Piller Carrad*, par 64 voix.

Il y a deux voix éparses.

Un membre du Sénat de l'Université

Bulletins distribués: 85; rentrés: 80; blancs: 3; nul: 1; valables: 76; majorité absolue: 39.

Est élu *M. Hugo Raemy*, par 74 voix.

A obtenu des voix *M. Louis Duc*: 2.

- La séance est levée à 11 h 35.

Le Président:

Pierre-André PAGE

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*